tains commissaires voulussent retarder la solution jusqu'après les vacances, mais qu'il importait de le dire nettement.

M. Hugot déclare qu'il soulèvera jeudi, après l'audition de M. Rayual, une question afin de savoir si la commission voulait formuler ses conclusions avant ou après les vacances parlementaires.

La commission s'est mise d'accord pour trancher la question jeudi.

Une interpellation

Paris, 26 juin.

M. Bérenger a écrit à M. Waldeck-Rousseau pour lui annoncer qu'il avait l'intention de lui adresser une interpellation sur la suppression des aumôniers dans les hôpitaux.

M. Waldeck-Rousseau accepte l'interpellation pour samedi.

Le canal du Nord

Paris, 26 juin.

La commission sénatoriale des finances a adopté le rapport de M. Fournier, sur le canal du Nord.

La réforme judiciaire

Paris, 26 juin.

M. Buffet a demandé d'être entendu demain par la commission sénatoriale judiciaire.

Les conventions avec les Compagnies de chemins de fer

Paris, 23 juin.

La commission des chemins de fer a entendu M. Tirard, qui a insisté sur la nécessité de voter les conventions.

La situation budgétaire, a-t-il dit, est excellente. Mais il est impossible, avec les seules ressources de l'Etat, de mener de front tous les grands travaux.

NOUVELLES DIVERSES

UNE LETTRE DE MGR GUIBERT

Paris, 26 juin.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser aux curés de son diocèse une éloquente lettre dans laquelle il proteste contre la suppression, le 1er juillet prochain, des aumôniers dans les hôpitaux.

Mgr Guibert explique d'abord pourquoi il n'a pas répondu aux notifications du directeur de l'Assistance publique.

Puis il donne aux curés des instructions, « dans le cas où cette mesure s'exécuterait ».

« Il ne faut pas qu'une seule âme périsse par notre faute, comme nous avons épuisé tous les moyens en notre pouvoir pour conjurer le mal prêt à se consommer, comme nous sommes demeurés étrangers à toute combinaison reposant sur le fondement vicieux du système qui va prévaloir, l'intérêt des âmes exige que nous nous prêtions aux actes de notre ministère qui ne seront pas interdits, et qu'après avoir défendu les principes, nous nous montrions empressés à sauver toutes les âmes que notre zèle pourra atteindre.

» En conséquence, je vous autorise à accueillir les ouvertures qui vous seront faites par l'administration des hôpitaux et à prendre telles mesures que vous suggéreront votre dévouement et votre prudence, pour que les malades qui réclameront le ministère du prêtre n'en soient pas privés.

» Mais, avant de consentir à un service auquel vous n'êtes pas tenu, vous devez exiger qu'on vous laisse la pleine liberté de visiter, quand vous le jugerez utile, tous les malades professant la religion catholique, pour connaître leurs désirs et leurs intentions.

» Cela est prescrit dans le Rituel de l'Eglise, qui règle le mode de l'assistance des malades. Sur ce point important, vous ne pouvez pas vous en rapporter uniquement aux déclarations d'un employé, qui peut être d'une religion différente, sceptique ou libre-penseur, et n'attacher aucune valeur aux pratiques religieuses.

La lettre de M. Guibert se termine ainsi :

« Nous attendrons avec tristesse qu'une aussi déplorable expérience ait ouvert les yeux de ceux qui croient pouvoir la tenter, que les voix plaintives de la pauvreté, de la souffrance, de l'infirmité arrivent au cœur de ceux que nos persévérentes représentations n'ont pas eu la puissance de persuader.»

M. Challemel-Lacour

Paris, 26 juin.

M. Challemel-Lacour reviendra à Paris à la fin de la semaine.

Mgr le comte de Chambord

Paris, 26 juin.

La *Correspondance Saint-Chéron* annonce que les plus récentes lettres de Frohsdorff constatent la guérison complète de la jambe droite de M. le comte de Chambord, qui aurait repris toutes ses habitudes.

M. Brun

Paris, 26 juin.

L'*Agence Havas* publie l'information suivante :

«Il est inexact que M. Brun songe à partir en congé et qu'il ait offert sa démission dans le conseil des ministres de la matinée.

»Il est possible seulement que l'on crée un sous secrétariat d'Etat de la marine à la suite des charges toujours croissantes imposées par la direction des colonies. »

M. Gerville-Réache

Le *Voltaire* dit qu'on désigne M. Gerville-Réache comme devant être le futur titulaire du poste de sous secrétaire d'Etat spécialement chargé de la direction des colonies, dont on a annoncé la création.

M. François Coppée

Le *Figaro* apprend que M. François Coppée pose sa candidature à l'Académie française.

Le cas de M. Pomarel

Hier, la Cour de cassation, sous la présidence de M. le premier président Cazot, a tenu une audience de ses chambres réunies en chambre du conseil. Après avoir entendu le rapport de M. le conseiller Marville et les réquisitions de M. le procureur général Barbier, a ordonné, avant dire droit, que M. Pomarel, juge au tribunal civil de Sarlat, inculpé de divers manquements professionnels, comparaîtrait à sa barre pour y donner des explications sur les faits qui lui sont reprochés. Le jour de cette comparution a été fixé au 25 juillet prochain.

Les anarchistes

Paris, 26 juin.

Les anarchistes organisent, dit-on, pour lundi prochain, un meeting ayant pour but de s'entendre sur une manifestation à faire à l'Elysée pour obtenir la grâce de Louise Michel et consorts.

Paris, 26 juin.

Le préfet de police a longuement conféré ce matin avec le le ministre de l'intérieur. Les menaces adressées aux membres du jury qui ont siégé dans le procès de Louise Michel paraissent avoir été le sujet de cette entrevue.

TUNISIE

Tunis, 26 juin.

Les nouvelles qui me parviennent, d'une source certaine, de la frontière tripolitaine, annoncent la rentrée à Gabès d'une grande partie des derniers dissidents qui étaient encore à Tripoli avec Ali-Ben-Khalifa. Celui-ci a fait tous ses efforts pour les retenir en leur faisant croire que les autorités tunisiennes les châtieraient, mais ils n'ont plus aucune confiance en lui, et, en rentrant, ils ont fait leur soumission aux autorités militaires de Gabès.

On leur a accordé l'aman aux mêmes conditions qu'à tous les autres dissidents rentrés.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est la rentrée, avec ces dissidents de diverses tribus, de l'ancien chef des Ouled-Yacoub.

Ces nouvelles viennent prouver encore davantage combien étaient peu fondés les bruits d'un soulèvement dans le Sud. Tout est tranquille partout.

Le général Gayon-Vernier, qui est venu de Sousse passer quelques jours à Tunis, ne tardera pas à rentrer à son poste. Il est inexact qu'il soit destiné à remplacer le général Forgemol.

ÉTRANGER

Le choléra en Egypte

Alexandrie, 26 juin, 11 h. soir.

De nouveaux cas de choléra sont signalés à Mansourah.

Une quarantaine de dix-sept jours est imposée à tous les navires provenant de Damiette.

Constantinople, 26 juin

Les navires venant d'Egypte vont être soumis provisoirement à une quarantaine de quarante-huit heures.

Rome, 26 juin

Le *Journal officiel* publie une ordonnance royale prescrivant de soumettre à une quarantaine de 10 jours tous les navires arrivant d'Egypte, à bord desquels on aura constaté l'existence de quelque maladie suspecte.

Si la traversée s'est effectuée sans malades, la quarantaine sera réduite à trois jours.

Le service militaire des séminaristes belges

Bruxelles, 26 juin.

La Chambre a adopté par 61 voix contre 50 le projet abolissant les privilèges accordés aux séminaristes et aux élèves des écoles normales relativement au service militaire.

Les allemands envahisseurs

Bâle, 26 juin.

Hier a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires du Central Suisse, le syndicat des financiers allemands, à la tête desquels se trouve M. Rosenberg, de Berlin, avait projeté d'envahir le conseil d'administration en faisant passer six membres sur huit.

Au cours de la discussion, M. Rosenberg a provoqué un orage en disant que la Suisse entière s'était levée pour empêcher l'Allemagne d'être représentée.

La veille on avait offert deux sièges aux Allemands.

Au vote qui a eu lieu hier, par 3,000 voix sur 4,000 suffrages exprimés, huit administrateurs suisses ont été élus.

Aucun allemand ne figure dans le conseil.

Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 26 juin

Les journaux de l'opposition disent qu'une crise ministérielle est imminente. Les journaux ministériels nient absolument ces bruits.

Situation météorologique

Paris, 26 juin.

La dépression d'Angleterre a gagné le Hanovre mais elle est suivie d'une autre plus importante, dont le centre est sur l'Ecosse ; le baromètre a baissé de 8 m/m à Shields 770 m/m. La pression augmente dans le S-O de l'Europe, reste très uniforme vers 763 m/m sur la Méditerranée; elle atteint 768 m/m au nord et à l'est de la Russie.

La température a baissé dans l'ouest de l'Europe et monté dans l'est. Elle varie aujourd'hui depuis 12° (*Moscou*) jusqu'à 28° (*Biskra*).

En France, quelques averses accompagnées d'orages par place sont probables dans le Nord et l'Est ; ailleurs le ciel va rester nuageux.

Le temps, quoique souvent couvert s'est amélioré depuis hier. La température est moins lourde.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 27 juin. — *Thermomètre.* — Températurs à 2 h. + 25° 5/10. — *Baromètre* : 772. (Beau temps). Hausse 2 m/m — *Etat de l'atmosphère* : Temps sec, bonne brise, ciel nuageux, rayon de soleil. — *Vent*: Sud Sud-Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AU CONSEIL MUNICIPAL. — La séance de mardi soir a été mouvementée. Dès l'ouverture, M. Emile Moreau a demandé la parole ; il a déclaré qu'il approuvait la manifestation des membres qui, deux fois, ont refusé de siéger pour protester contre la présence de M. Gung'l, secrétaire général de la Mairie. M. Moreau a ajouté qu'il s'associait d'autant plus volontiers à cette protestation que, d'après ses renseignements, M. Gung'l ne serait ni électeur, ni même Français.

M. le Maire a répliqué que le Conseil s'était déjà prononcé et qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur sa décision.

On a suivi très paisiblement l'ordre du jour jusqu'à l'article relatif à la fête du 14 juillet. L'extrême gauche tenait en réserve pour ce moment-là une véritable bombe.

M. Emile Moreau a proposé un ordre du jour ainsi conçu : « Le Conseil, considérant que, par ses agissements, l'administration a complètement perdu la confiance du Conseil, refuse de lui confier l'emploi du crédit des fêtes pour le 14 juillet et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour était très habile, en ce sens qu'il était conçu de façon à rallier des voix à droite.

M. Moreau et M. Delebois, son collaborateur dans cette rédaction machiavélique, ont du reste bien précisé leur but et leur pensée. Ils ont expliqué qu'en acceptant leur ordre du jour, certains conseillers voteraient une motion de défiance contre l'administration, tandis que d'autres protesteraient contre le 14 juillet : c'était tentant pour les membres de la droite qui ne portent pas bien avant dans leur cœur, l'anniversaire des massacres du 14 juillet, et qui ne doivent rien non plus à une administration qui a fait ou laissé faire tant de mal à l'enseignement catholique et à la liberté religieuse. D'un autre côté, l'avènement aux affaires de MM. Demarquette, Bonnel et consorts n'a rien de bien séduisant. Comme on le verra plus loin, quatre conseillers de la minorité conservatrice se sont décidés à s'abstenir.

Mais nous anticipons sur les évènements.

La manœuvre de ces messieurs de l'extrême-gauche avait jeté les amis de l'administration et l'administration elle même — sauf MM. Flipo et Roussel qui étaient prévenus — dans le plus complet désarroi.

Il y eut un moment où il était visible que ces messieurs avaient perdu la tête. Le débat était confus, tumultueux, on ne s'entendait plus et on échangeait entre intransigeants et opportunistes des explications qui n'étaient pas toujours très claires, mais qui manquaient absolument de cordialité.

Le vote nominal a été commencé, puis suspendu par le Maire, à la suite d'observations de M. Lacquement, qui déclarait « *ne pas vouloir voter, mais n'entendait pas non plus s'abstenir.* » M. l'adjoint était comme beaucoup d'autres conseillers, littéralement ahuri par les termes de l'ordre du jour et par la double portée que lui donnaient ses auteurs.

La scène était du plus haut comique, pour les spectateurs désintéressés.

Enfin, de guerre lasse, M. le Maire a suspendu la séance pendant dix minutes pour permettre aux hésitants de se consulter, puis il a continué l'appel nominal dont voici les résultats :

Ont voté pour l'ordre du jour de M. Moreau : MM. Moreau, Vienne, Lepercq, De Létoile, Degrémont, Trannoy, Bonnel, Degand, Delebois, Demarquette

Ont voté contre : MM. Lacquement, Willem, Bourgois, Legrand, Briet, Dhalluin Godefroid, Destombes, Caudreller, Spel, Bonne, Debuisne et Saen.

Se sont abstenus : MM. Léon Allart, Flipo, Ryo, Roussel (comme membre de la municipalité), J.-B. Pennel, Béghin-Bonnave, Alfred Reboux et Louis Cordonnier.

Absents : MM. Renaux, Vaissier, Carrette, Largillière.

L'ordre du jour de M. Moreau a donc été repoussé par treize voix contre dix et sept abstentions.

L'administration l'a emporté, mais, comme on le voit, dans des proportions modestes.

On a ensuite oublié, croyons-nous, de donner un mandat quelconque à la commission des Fêtes.

Les intransigeants sont sortis de la salle, mais le conseil, resté en nombre, a pu terminer son ordre du jour.

Nous ferons connaître les décisions prises et les principales observations échangées.

P. S. — M. le secrétaire de la Mairie nous remet la lettre suivante avec prière de la publier :

« Monsieur A. Reboux, conseiller municipal, directeur du *Journal de Roubaix*

» Roubaix, le 26 juin 1883.

» Monsieur le Directeur,

» Au cours de la séance du Conseil municipal, de ce soir, un conseiller a affirmé que je ne suis ni électeur ni même français. J'ai recours à votre impartialité pour apprendre à vos lecteurs que le secrétaire de la Mairie de Roubaix est électeur à Roubaix dans le canton-est. Cela suffirait à trancher la double affirmation de ce conseiller mal renseigné ; néanmoins, je vous prie de vouloir bien ajouter que je suis né à Versailles d'un père Hongrois; qu'avant de réclamer le bénéfice de l'article 9 du code civil, j'avais servi *six mois* pendant la guerre (j'étais alors âgé de dix-huit ans); que j'ai tiré au sort comme sergent à la légion étrangère, en Afrique, où j'ai passé *trois ans* sur les *cinq ans* de mon congé.

» Je ne pense pas que le conseiller mal informé dont il s'agit ait consacré à la France, *son pays de naissance*, les efforts et le dévouement dont vous voyez que j'ai fait preuve envers ma patrie d'adoption.

» Veuillez agréer, etc.

» J.-N. GUNG'L.

» Secrétaire de la Mairie de Roubaix. »

Hier matin, M. le pro curé de Sainte-Elisabeth a béni la nouvelle école de filles de la paroisse. L'école Saint-Jean — c'est le nom qu'on lui a donné — compte 350 élèves ; elle a été établie, grâce surtout au généreux concours de M. Louis Cordonnier, conseiller municipal, et de M. Alexandre Delaoutre.

La cérémonie s'est faite avec la plus grande simplicité, en présence des principaux dignitaires de la Société des Ecoles, et de l'Œuvre du Denier. Nous avons remarqué parmi les invités le R. P. Givron, et M. Delfosse, président de la Chambre de commerce.

M. le pro-curé Tilman, que tant de respectueuses affections ont ramené à Roubaix, a adressé aux enfants une allocution dans laquelle il leur a dit le but de l'Ecole catholique. Il a remercié en termes émus le Père Givron, dont la parole éloquente a si admirablement servi jusqu'ici l'œuvre des Ecoles libres; Mme Bulteau-Lenglet, la présidente dévouée du Comité des Dames; la Société des Ecoles et l'Œuvre du Denier, représentées par leurs présidents, MM. Henri Mathon et Justin Ruffelet.

M. l'abbé Tilman a terminé en exprimant la gratitude de tous à M. Louis Cordonnier.

Les élèves ont alors chanté un chœur et récité des compliments, des dialogues qui font honneur à leurs maîtresses.

On y trouve, à côté des pensées de reconnaissance pour les bienfaiteurs des Ecoles libres, un souffle patriotique qui nous a prouvé une fois de plus que si les Filles de la Sagesse enseignent à nos enfants leurs devoirs envers Dieu, elles ne leur laissent pas oublier leurs devoirs envers la France.

Un très-touchant petit morceau a été chanté par trois mignonnes créatures, tenant en main des bouquets de myosotis... L'allusion était toute gracieuse et toute délicate. Il fait bon de cultiver chez l'enfant la fleur du *souvenez-vous*, dans un temps où l'on ne sait plus guère ce que c'est que la mémoire du cœur.

Voici donc la paroisse Sainte-Elisabeth bien pourvue d'écoles libres. Ici, comme partout à Roubaix, messieurs les laïciseurs du Conseil municipal, vous avez perdu votre temps et vous avez inutilement gaspillé l'argent des contribuables.

A. R.

LES FUNÉRAILLES DE M. ACHILLE DEFRENNE, président du Tribunal de commerce de Roubaix, ont eu lieu ce matin, au milieu d'une foule considérable. La levée du corps a été faite à dix heures par M. le doyen de Notre-Dame, ayant à ses côtés des représentants de tout le clergé de Roubaix.

Un regrettable incident s'est produit au moment où le cortége se formait, à la sortie de la maison mortuaire. Au lieu de faire marcher les autorités et les corps constitués suivant l'ordre de préséance fixé par le décret de Messidor an XII, on a placé la famille entre le Tribunal de commerce et le Conseil municipal.

Quand celui-ci a été appelé, il s'est trouvé fort loin et confondu dans la foule des assistants.

Les cinq adjoints, venus en habit noir et avec l'écharpe, ont cru devoir alors se retirer. Ils ont été suivis par beaucoup de conseillers.

Quelques-uns seulement sont restés et ont assisté aux obsèques, mais à titre tout personnel et sans entendre blâmer la détermination de leurs collègues.

Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

En tête marchait M. Bouffet, secrétaire général de la Préfecture, remplaçant le Préfet, ayant à sa gauche M. Droulers-Prouvost, juge et président intérimaire du Tribunal de commerce.

Puis, venait le Tribunal de commerce en robe, précédé des huissiers de service et suivi de la Compagnie des Agrées également en robe et conduite par son président, M. Hindré.

Après le Tribunal avaient pris place, comme nous le disons plus haut, la famille, des membres du Conseil municipal, de la Chambre de commerce, MM. les juges de paix, les commissaires de police, etc., etc. La foule était très-nombreuse.

Nous avons remarqué MM. Pierre Catteau, conseiller général, Augustin Morel, conseiller d'arrondissement, M. Edouard Ferrier, ancien président et d'anciens membres du Tribunal de commerce.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Le Roy, président du Tribunal civil de Lille, Léon Allart, maire de Roubaix, Verley, président du Tribunal de commerce de Lille, F. Masurel, président du Tribunal de commerce de Tourcoing, Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix, Henry Bossut ancien président du Tribunal de commerce de Roubaix.

Les honneurs militaires étaient rendus par les brigades de gendarmerie, commandées par M. le lieutenant Corblère, et le bataillon des sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. le capitaine commandant Argetiès. Des détachements de la police faisaient aussi la haie.

La *Grande-Harmonie*, placée en tête du cortège, a joué, à l'église et pendant la marche, plusieurs morceaux funèbres.

La messe a été chantée par la maîtrise de la paroisse Notre-Dame. L'absoute a été donnée par M. le doyen de Notre-Dame. Au cimetière, M. Droulers-Prouvost a prononcé, au nom de ses collègues, le discours suivant :

« Au nom des membres du Tribunal de commerce de Roubaix, je viens sur cette tombe si prématurément ouverte, dire un dernier adieu à notre cher et regretté président Achille Defrenne.

Le douloureux honneur qui m'est imposé aujourd'hui dépasse mes forces, car devant cette mort soudaine, qui laisse dans nos rangs un si grand vide, je suis accablé et je ne saurais exprimer tout ce qu'il y a à dire sur cet homme de bien. Au surplus, pour faire l'éloge de ce mort, je n'ai besoin que de jeter les yeux autour de moi et de considérer cette foule immense et recueillie qui accompagne son cercueil ; toute la ville est ici, rendant un dernier hommage à l'un de ses meilleurs citoyens. Que ce témoignage d'estime universelle soit une consolation pour sa famille éplorée, pour ce jeune orphelin que son père entourait d'une sollicitude si tendre et si éclairée !

» Cette mort est un grand malheur pour tous; mais n'oublions pas qu'Achille Defrenne était un homme de foi, sachons nous résigner devant les décrets insondables de Dieu et dominer notre profonde et légitime douleur.

» Achille Defrenne était issu d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Roubaix, dont l'origine se confond avec l'élévation industrielle et commerciale de notre cité. La nature l'avait doué d'un esprit juste, d'une imagination vive, d'un caractère ferme, d'une âme droite et élevée. Il reçut une éducation des plus distinguées, une instruction solide, et il n'eut qu'à s'inspirer des souvenirs et des exemples de sa famille si patriarcale pour suivre une vie toute de loyauté, d'honneur et de dévouement à ses concitoyens.

»En 1875, il entrait au Tribunal de commerce, d'abord comme juge suppléant ; il fut successivement élu juge de 1876 à 1881, et en décembre 1882 la confiance des électeurs l'appelait à la présidence.

» Pendant tout le temps de sa magistrature, l'exactitude, le dévouement, je dirai même — la passion du devoir professionnel — étaient poussés par lui jusqu'au scrupule.

» Il savait que la rapidité des opérations commerciales, la bonne foi qui doit toujours y présider, le besoin de solutions prompts, imposent spécialement aux magistrats consulaires une procédure expéditive, et que ces principes sont la vraie base de la législation commerciale.

» Il avait à cœur de maintenir, comme ses prédécesseurs, notre Tribunal à la hauteur où il avait été placé, dès son origine, par son éminent fondateur, Monsieur Pierre Motte, dont la mémoire ne sera jamais oubliée à Roubaix.

» Achille Defrenne présidait aux audiences avec un tact parfait ; d'un seul mot — toujours dit à propos — il dirigeait les débats avec une haute impartialité et une sagacité remarquable

» Souvent aussi, il savait, avec une charité éclairée, apaiser les différends en faisant triompher entre les parties la conciliation, ce grand moyen si moral et si utile de la justice consulaire.

» C'était un magistrat modèle, guidé par la volonté ferme et constante de rendre à chacun ce qui lui est dû.

» Qui pourrait, parmi ses collègues, oublier le charme qu'il apportait dans nos délibérés ? Par son entrain, par sa pénétration vive, il arrivait à rendre intéressants les labeurs parfois pénibles qui obsèdent les magistrats lorsqu'ils ont à chercher et à fixer la vérité, entre des prétentions diverses, dans des questions souvent obscures et toujours difficiles.

» Nous étions si heureux autour de ce jeune et sympathique président et nous espérions le conserver bien longtemps !

» Il y a dix jours, il était encore au milieu de nous. Obéissant, malgré lui, aux conseils de ses médecins, il allait nous quitter pendant quelque temps pour rétablir sa santé ébranlée ; des travaux importants l'avaient retenu au Tribunal plus longtemps qu'il ne l'avait prévu, mais il n'avait pas voulu partir sans les avoir terminés. Hélas ! les adieux qu'il nous fit alors si cordialement furent les derniers ! Un mal subit arrêta son départ et quelques jours ont suffi pour anéantir cette précieuse existence ; samedi dernier, dans la nuit, il expirait en bon et fervent chrétien.

» Il n'avait que 48 ans ! Dieu l'a rappelé à lui à un âge où il pouvait rendre encore à ses concitoyens de grands services ; il lui donnera dans un monde meilleur la récompense réservée à tout homme qui a passé sur la terre en faisant le bien.

» Et nous, en gardant fidèlement son souvenir, nous ne pourrons oublier que cet homme de devoir a supporté la maladie et la souffrance plutôt que d'abandonner son poste, et nous apprendrons à son exemple, comment il faut pratiquer l'abnégation, en se dévouant à la chose publique.

» Adieu, cher président, au nom de tous mes collègues, au nom du Tribunal tout entier.

» Achille Defrenne, adieu ! »

Après M. Droulers-Prouvost, M. Hindré président des Agréés, s'est exprimé en ces termes :

« Le deuil qui vient de frapper si prématurément le Tribunal de commerce, dans la personne de M. Achille Defrenne, son président, atteint en même temps la Compagnie des Agréés près le Tribunal.

» M. Defrenne nous était inconnu lorsque les électeurs commerçants l'envoyèrent siéger comme juge. De suite, il sut s'attirer notre estime et notre affection par son entrain, les élans de son amitié, sa bonne humeur qui ne se démentait jamais. Avait-il une observation à présenter, comme juge dans les procès, ou comme juge-commissaire dans les faillites, il la formulait avec une urbanité et une politesse si exquises qu'on se demandait si c'était l'ami ou le magistrat qui parlait.

» Il désirait que notre situation fût en rapport avec notre mandat, et il s'intéressait à notre liberté et à notre indépendance.

»Aussi, la Compagnie des Agréés fut elle heureuse d'apprendre que M. Achille Defrenne consentait à accepter la présidence du Tribunal de commerce. Nul, plus que lui, ne pouvait apporter dans cette difficile et délicate fonction les qualités diverses qui font le magistrat consommé. Bienveillant avec tout le monde, il savait maintenir dans la famille judiciaire la dignité qui lui est indispensable.

» Il recherchait avant tout la conciliation des intérêts. Il était heureux lorsqu'il pouvait rapprocher les plaideurs. Une voix plus autorisée que la nôtre vous a retracé cette vie si courte et si bien remplie. Nous nous associons aux paroles qui viennent d'être prononcées, au nom du Tribunal, et aux regrets unanimes causés par cette mort si prompte, à laquelle personne ne s'attendait.

» Et maintenant, en déposant sur cette tombe vénérée l'adieu suprême, nous exprimons l'espoir que le successeur de notre regretté président continuera ses traditions et s'inspirera de cet esprit large et sympathique dont nous conserverons le plus affectueux souvenir. »

LA CAISSE D'ÉPARGNE. — Nous recevons et nous nous empressons de publier les bulletins des opérations faites pendant les trois dernières semaines à la Caisse d'épargne de Roubaix.

C'EST PAR ERREUR que nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros, que l'éclairage électrique installé dans les salons de M. Pierre Catteau, était la première application du système *Edison* en province, alors que de nombreux établissements en France sont éclairés par la lampe *Edison*, notamment trois importantes usines de Roubaix.

Les seuls représentants de la *Société électrique Edison* pour le Nord et le Pas-de-Calais, MM. J. Renaux-Lemerre et fils nous font remarquer que l'éclairage essayé chez M. Pierre Catteau ne peut que donner une très faible idée des avantages incontestables du système ; les quelques lampes qui y fonctionnaient, ayant été actionnées par un *dynamo-gramme*, machine très bonne pour les lampes à arc, mais non pour les lampes à incandescence.

LE « CERCLE DU DAUPHIN » offrira, à ses sociétaires, dimanche prochain 1er juillet, un concert, suivi de bal.

Le concert commencera à 4 heures, avec le concours de M. Gustave Nadaud, président d'honneur du *Cercle du Dauphin* ; Mme Landouzy-Besville, professeur de chant à l'Académie de Roubaix ; M. Meyer, pianiste-compositeur ; M. Fernand Landouzy, violoncelliste, professeur à l'Académie de Roubaix ; M. Minssart, professeur de chant, id. ; M. Louis Derreumaux et la section chorale du *Cercle du Dauphin*.

Le bal commencera à neuf heures.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Un ouvrier plafonneur de la rue du Moulin, Aimable Fontaine, âgé de 57 ans, a été arrêté hier pour attentat à la pudeur, sur une jeune fille de 16 ans.

UNE JEUNE FILLE de Monscron a été arrêtée, hier, par le police de Roubaix, pour vol d'un bracelet, d'une paire de boucles d'oreilles, et d'une pièce de cinq francs chez une dame de la Grande-Rue.

UNE BOÎTE contenant une somme de 73 francs a été volée dernièrement chez M. Adolphe Deversin, cabaretier, rue St-Maurice. L'auteur est inconnu.

UN GAMIN QUI PROMET. — Un gamin de 15 ans, Jean Roussel, s'amusait hier après-midi à jeter des cailloux sur des passants, rue de l'Epeule. Deux agents lui firent des observations

Le gamin les reçut très mal. Il injuria la police. Et lorsqu'on voulut l'arrêter il opposa une telle résistance qu'on dut le lier sur une brouette.

TOURCOING

LACHETÉ. — Un individu, dont nous voulons taire le nom, s'est avancé lundi soir, à 5 heures et demie, vers un Frère des Ecoles chrétiennes, qui passait rue de Paris.

X.. injuria le Frère de la façon la plus grossière. Il était plein de courage en face d'un adversaire qui ne lui répondait que par le silence; aussi alla t il jusqu'à la bousculade.

X.. ne se serait peut être pas arrêté là. Mais un honnête ouvrier, témoin de cette lâche agression, intervint, et sa présence suffit pour faire prendre la fuite au courageux X..

CONTRAVENTION. — Un jeune enfant de onze ans, Eugène V.., sautait en jouant sur les trétaux de la Poissonnerie. C'est un exercice défendu ; une contravention a été relevée contre lui.

IVRESSE MANIFESTE. — La police a trouvé, en état d'ivresse manifeste, François Duterte, fileur, âgé de 45 ans. Elle l'a mis en état d'arrestation.

LILLE

AFFAIRE BONZEL. — Nous avons parlé il y a deux jours des procédés peu délicats qu'aurait employé la maison Bonzel pour se procurer de l'argent chez un banquier de Lille.

Le découvert de 25,000 francs existe bien comme nous l'avons dit, mais il est dépourvu de cette circonstance aggravante d'avoir été demandé à la veille même du dépôt du bilan.

Une nouvelle réunion de créanciers aura lieu dans quelques jours; l'actif étant plus qu'absorbé par les créances privilégiées, les créanciers ordinaires, qui ne toucheraient absolument rien si la faillite était prononcée, inclinent à laisser continuer MM. Bonzel à titre de commanditaires. Ils espèrent ainsi, avec le temps, recouvrer une partie de leur capital.

On craint cependant que des incidents nouveaux n'entraînent la faillite avant la réunion des créanciers.

Le tribunal de commerce s'est préoccupé de ces événements qui seront un vrai désastre pour la région.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE tiendra son assemblée générale mensuelle, le jeudi 28 juin, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, 29.

Voici l'ordre du jour de cette séance : Correspondance ; présentation de nouveaux membres ; scrutin pour l'admission de 5 nouveaux membres présentés en mai ; objets divers.

Lectures. — M. Schmitt : dosage des acides gras libres dans les huiles végétales ; M. Goguell : tracé des excentriques pour boîtoirs et métiers à filer continus ; M. Faucher : fabrication industrielle de la nitroglycérine ; M. Hirsch : appareils à cloche pour l'annonce des trains sur les lignes à voie unique.

LA QUESTION THÉATRALE. — On annonce comme certaine la candidature de M. Dupoux-Hilaire à la direction du Grand-Théâtre.

LA RAGE. — Un chien atteint d'hydrophobie et appartenant à Mlle Bachelin, rue des Trois-Mollettes, 26, à Lille, a été abattu d'un coup de sabre, lundi après-midi, par un soldat de la 1re section de commis d'administration.

LE NORD CONTEMPORAIN. — Voici le sommaire du Nord contemporain :

Texte. — Causerie. Omnes. — Galerie contemporaine : F. Lavainne, directeur du Conservatoire de Lille, E. S. — Revue artistique et archéologique : L'Hôtel-de-Ville de Bruges, E. L. ; Hôtel-de-Ville et Phare de Calais, E. S. — Belgique : Un procès artistique; l'atelier Portaels; Grand festival national de 1883, à Gand ; les Expositions en Belgique, E. L. — Littérature : La dernière page d'Henri Rivière ; Quatre dizains, F. Coppée; Lettres inédites de Louis Veuillot. — Nouvelle : La Tempête, Tony Révillon. — Variétés : Lettre d'une actrice, Charles Meneclet. — Théâtre : La Quinzaine théâtrale à Paris : Comédie française, *Toujours* ; Gaité, *Henri III et sa cour* ; Le drame d'Alexandre Dumas et les Fanayron, G. A. — La Fluance. — Supplément industriel, commercial et agricole : L'Exposition d'Amsterdam; Le départ du yacht « *La Tempête* »; Les forges, fonderies et ateliers de construction de Marpent (Nord); L'Exposition de Nice.

Photographies. — Portrait de F. Lavainne ; Vue de l'Hôtel-de-Ville de Bruges; Vue de l'Hôtel-de-Ville et de l'ancien Phare de Calais.

NORD

BAILLEUL. — Ces jours-ci a eu lieu au château de Berthen (Nord), le mariage de Mlle Marthe Cortyl de Wysthove, appartenant à une des meilleures familles de Bailleul, avec M. le vicomte Henri de Wolbock, d'une vieille et illustre maison, fixée aujourd'hui dans le Morbihan. Les fiançailles avaient été célébrées par un ancien compagnon d'armes du père du marié, le R. P. Sébastien, abbé de la Trappe du Mont des-Cats, bien connu jadis pour sa vaillance, sous le nom du capitaine Viard, aux zouaves pontificaux et aux volontaires de l'Ouest en 1870. Les témoins du marié étaient : son beau frère, M. le comte de Bruc, et son cousin, M. de la Grandière, fils de l'amiral de ce nom. Ceux de la mariée étaient : ses oncles, M. de Parcevaut dont un des frères fut tué à Castelfidardo, et M. Liot de Norbécourt. Le jour même du mariage, N. T. S. P. le Pape, daignant se souvenir que le père du marié a inscrit le nom de Wolbock sur la glorieuse liste des zouaves pontificaux, a envoyé sa bénédiction aux jeunes époux.

— Un violent incendie a éclaté mardi matin, vers quatre heures et demie, dans la maison occupée par M. Léonard Verbrugghe, fabricant de toiles sur la Petite-Place.

Le feu s'est propagé avec une grande rapidité et en très peu de temps le toit s'écroulait.

Il ne reste plus actuellement que les quatre murs de la maison incendiée.

Toute la population est venue en aide à notre vaillante compagnie de pompiers. On remarquait sur les lieux du sinistre le clergé de la ville, les frères des écoles chrétiennes qui aidaient les pompiers à la manœuvre, plusieurs conseillers municipaux, etc.

Grâce au zèle et au dévouement de tous on a pu préserver les maisons voisines.

Les dégâts sont considérables; les pièces de toile qu'on a pu sauver ont été détériorées par l'eau; de sorte que les pertes éprouvées dépasseront certainement la valeur assurée.

DOUAI. — *Explosion de gaz.* — Un accident qui a produit une certaine émotion dans le quartier, est arrivé hier dans la rue de Canteleux.

Le nommé Alexandre Dubois, maçon, demeurant à Férin, était occupé à percer un soupirail de cave chez Mme Rogerol, confiseur, rue de Bellain, 50 ; pendant son travail, il coupa sans s'en apercevoir un conduit de gaz; ayant approché par mégarde une chandelle allumée de la coupure, il détermina une violente explosition. Dubois fut renversé sur le coup. Quand on le releva, on constata qu'il était assez fortement brûlé au visage ; néanmoins, la vie du blessé n'est nullement en danger, comme le bruit en avait couru.

— Voici quelle est, au point de vue de la poursuite, la situation de Fontaine, l'agent en bourse qui par ses agissements a provoqué un désastre financier dont l'opinion est si fortement préoccupée dans notre ville : l'accusation vise les cinq chefs : « d'escroqueries, d'abus de confiances, » de banqueroute frauduleuse, de faux en écri» ture et d'abus de blanc seing. » Il est prouvé, en effet, que Fontaine a contrefait des signatures pour pouvoir vendre les titres nominatifs déposés chez lui. Des oppositions, faites immédiatement de toutes parts par le Parquet de Douai, ont permis de retrouver dans le cabinet d'un agent de change de Paris quelques-uns des titres négociés par Fontaine à l'aide des manœuvres criminelles que nous indiquons ; ces titres ont été saisis.

Derniers renseignements. — Contrairement à ce qui a été prétendu, les livres n'ont pas été détruits.

Dans les derniers jours qui ont précédé sa fuite, Fontaine a multiplié ses escroqueries, s'en prenant aux personnes qui étaient avec lui en relations plus particulières et abusant de la façon la plus indigne de la confiance qu'il avait su leur inspirer.

Lundi, le bruit a couru en ville, que le coupable venait d'être arrêté à Londres.

Un de nos confrères a parlé de son arrestation opérée en Irlande.

Le bruit de mardi, est que Fontaine a été pris hier à Liverpool.

Cette dernière nouvelle est probablement la vraie et il y a lieu de croire que prompte justice sera faite.

— *Cour d'appel.* — Audience du 25 juin 1883. — Le 9 mars, un homme était pris entre deux wagons à la gare d'Arras et littéralement broyé. C'était un épouvantable accident dont la justice devait rechercher et punir sévèrement l'auteur. Après une minutieuse enquête, elle fit comparaître à sa barre le cantonnier Pierre Legrand, le seul sur qui pouvait retomber la responsabilité de la mort de la victime. Pierre Legrand fut appelé devant le Tribunal correctionnel qui, après les débats, jugeant que l'inculpé était resté à son poste et n'avait manqué en quoi que ce soit au règlement de la compagnie, le renvoya des plaintes portées contre lui. Pierre Legrand fut donc acquitté.

Mais le